



COMMUNE DE DENENS

Demande d'abattage d'arbres

La Municipalité de Denens, conformément à la loi sur la protection du patrimoine naturel & paysager et son règlement d'application, affiche au pilier public **du 7 novembre 2025 au 6 décembre 2025**.

La demande d'abattage d'arbres suivante :

Situation	Propriétaire	Essence	Motif
Parcelles No 53	Monsieur Robin Rochat Rte Cantonale 4	6 cerisiers haute tige	Les arbres sont secs
	1135 Denens		

Les observations sont reçues pendant le délai légal.

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal

La Municipalité

Denens, le 7 novembre 2025